



**Madame la Ministre, notre patience a des limites !**

**Montréal, le 24 novembre 2011** – C'est avec stupéfaction que l'Association du Québec pour l'intégration sociale a appris la mise en place d'un comité consultatif qui a pour mandat de faire le point **uniquement** sur les services offerts aux personnes présentant un trouble envahissant du développement.

Sans minimiser les besoins de cette clientèle, il est important de rappeler à la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien, que son ministère est loin d'avoir répondu aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle. On n'a qu'à penser aux interminables listes d'attente déplorées par les parents pour obtenir un diagnostic ou bien pour recevoir un premier service, aux maigres heures consenties pour l'intervention précoce des jeunes enfants ayant une déficience intellectuelle (qui dans le meilleur des cas totalisent moins de 3 heures par semaine contre 20 heures pour un enfant ayant un TED), aux multiples coupures budgétaires mettant une pression indue sur le milieu communautaire qui peine à prendre le relais auprès des familles trop souvent à bout de souffle. Et que dire de la plus récente réorganisation des services qui ressemble à une partie de ping-pong entre la première et la deuxième ligne, laissant des personnes vulnérables sans support, sans activité stimulante et des parents âgés qui doivent encore une fois, suppléer pour contrer les effets négatifs de cette joute administrative qui se fait sur leur dos à leur détriment. Et la liste pourrait encore s'allonger !

On ne peut passer sous silence tant de situations déplorables et qui sont malheureusement, le pain quotidien des associations que nous représentons. La marmite est pleine et nous avons atteint les limites de notre patience !

Un bilan sur les services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle s'impose et il est plus que temps que le gouvernement québécois daigne s'y intéresser. En tant que ministre déléguée aux Services sociaux, vous avez un devoir d'équité et vous devez remédier à la situation urgente vécue par les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille.

*Fondée en 1951, l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) a pour mission la promotion des intérêts et la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. Elle regroupe plus de 80 associations à travers le Québec.*

– 30 –

Source : Anik Larose, conseillère aux communications  
AQIS  
(514) 725-7245 poste 28  
alarose@aqis-iqdi.qc.ca